RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 08/11/2024 - A2024/041910 - 2024 B 03896 - 927 949 198 - 2T2P

2T2P
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital de 4 000 €
Siège Social : BAT. A 18 rue de l'industrie 69800 SAINT-PRIEST
RCS LYON 927 949 198 NAF 4941A

PROCES-VERBAL AGE du 10 Juillet 2024

Le 10 juillet 2024 à 13 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

Monsieur DJEBRIT Abdelouahab , deux cents parts	200 parts
Monsieur DRIA OUSSAMA, deux cents parts	200 parts
Total des parts formant le capital social	**400 parts**

Représentant la totalité des parts sociales, afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour annoncé par Monsieur DJEBRIT ABDELOUAHAB, président de cette assemblée, est :

- **Nomination d'un co-gérant**

RÉSOLUTION N°1 : CO-GERANCE

Nomination aux fonctions de co-gérant telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur [redacted]
demeurant [redacted]

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité.

L'article 14 des statuts est modifié en conséquence.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures 30 minutes. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par l'intervenant susmentionné.

Fait à SAINT-PRIEST le 10 juillet 2024

Signature des associés :

Monsieur DJEBRIT Abdelouahab [redacted]

Monsieur DRIA OUSSAMA